



Touch'Ambition² 8 %

**Titre de créance à capital non garanti
représentatif d'une unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Commercialisation du 20 mai 2015 au 31 juillet 2015**

- **Remboursement avec gain de 8 %⁽¹⁾ dès lors qu'une année le marché actions européen amorce une légère hausse**
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital et d'un gain de 40 % à l'échéance des 10 ans jusqu'à 40 % de baisse de l'indice ; risque de perte en capital au-delà**

(1) Soit un rendement actuariel brut de 8 % (dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 8 %) à 6,05 % (dans le cas d'un remboursement à l'échéance des 10 ans avec 10 coupons de 8 %).

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type "action".

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de revente des Titres de créance avant la date de remboursement prévue par la formule (pour cause d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès des unités de compte), le montant remboursé dépendant alors des conditions de marché en vigueur et pouvant être différent (inférieur ou supérieur) au montant résultant de l'application de la formule.

L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.



Développé par :



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

Touch' Ambition² 8 % vous offre :

- Une participation à la performance du **marché actions européen**, représenté par l'indice iSTOXX[®] Europe Select High Beta 50 (dividendes non réinvestis) ;
- Un remboursement possible **à l'échéance des 10 ans, ou bien par anticipation** l'une des années précédentes⁽¹⁾ ;
- Le versement potentiel de **coupons annuels de 8 %⁽²⁾** si l'indice iSTOXX[®] Europe Select High Beta 50 clôture à son niveau d'origine ou au-dessus au terme de l'une des 10 années ;
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital et d'un gain de 40 % à l'échéance des 10 ans jusqu'à 40 % de baisse finale de l'indice ; un risque de perte en capital** au-delà.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que tous les rendements annoncés dans cette brochure s'appliquent aux versements nets de frais effectués avant le 31 juillet 2015 et ne tiennent pas compte des frais de gestion et prélèvements sociaux et fiscaux applicables.

L'INDICE iSTOXX[®] EUROPE SELECT HIGH BETA 50

L'indice iSTOXX[®] Europe Select High Beta 50 est calculé et promu par STOXX[®], l'un des plus importants fournisseurs d'indices financiers. L'indice est composé de 50 actions équipondérées de sociétés européennes, sélectionnées parmi l'ensemble des 600 sociétés composant l'indice Stoxx Europe 600[®], **selon leur capacité à verser des dividendes le mois suivant et en excluant les actions aux fluctuations exagérément fortes ou faibles, ainsi que celles amplifiant trop les mouvements du marché.**

PROCESSUS DE SÉLECTION MENSUELLE EN QUATRE ÉTAPES

1 - Filtre de liquidité

Les actions doivent avoir un volume d'échange quotidien de 25 millions d'euro minimum.

2 - Filtre de volatilité

Les actions dont les variations quotidiennes de prix sont extrêmes sont éliminées (volatilités très hautes ou à l'inverse, très basses)⁽³⁾.

3 - Filtre de réactivité au marché

Les actions ayant la meilleure réactivité au marché⁽⁴⁾ sont privilégiées : elles sont classées suivant leur Bêta⁽⁵⁾, du plus important au plus faible (et ce, dans la limite d'un Bêta de 1,5 afin d'éliminer les actions excessivement réactives) ; sont alors retenues les 125 premières actions de ce classement.

4 - Filtre de dividendes

Parmi les 125 actions sélectionnées, l'indice retient finalement les 50 les mieux classées, après avoir donné la priorité aux actions qui vont distribuer des dividendes dans le mois à venir⁽⁶⁾⁽⁷⁾.

INDICE iSTOXX[®] Europe Select High Beta 50

Le processus de sélection est reconduit tous les mois.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=ISXEHBP

(1) Voir p.8 pour le détail des dates de constatation et de remboursement.

(2) Soit un rendement actuariel de 8 % (dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 8 %) à 6,05 % (dans le cas d'un remboursement à l'échéance des 10 ans avec 10 coupons de 8 %).

(3) La volatilité est souvent utilisée comme une mesure du risque des instruments financiers, qui sont soumis à des fluctuations de prix à la hausse et à la baisse. Plus la volatilité d'un instrument est élevée, plus l'instrument est considéré comme risqué. Lors de la sélection mensuelle, sont écartées les 20 % des actions ayant la plus forte volatilité et les 20 % des actions ayant la plus faible volatilité.

(4) L'indice de référence pour le marché est l'indice EURO STOXX 50[®].

(5) Le Bêta mesure la corrélation entre une action et le marché auquel il appartient. Un Bêta supérieur à 1 indique que l'action a tendance à amplifier les variations de marché. A contrario, un Bêta inférieur à 1 signifie que l'action amortit les mouvements de marché à la baisse comme à la hausse.

(6) Il faut noter que l'investisseur ne perçoit pas les dividendes distribués par les actions de l'indice.

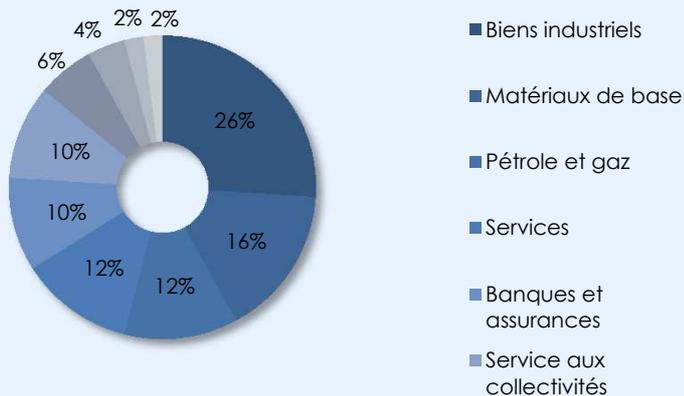
(7) Si le nombre d'actions restantes après application du filtre (4) :

- est supérieur à 50, on écarte les actions dont le Bêta est le plus faible, jusqu'à ramener leur nombre à 50 ;

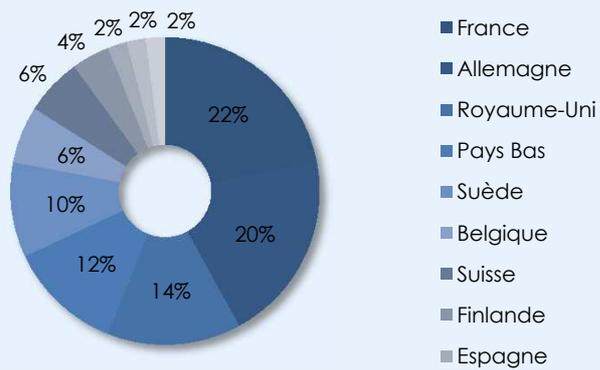
- est inférieur à 50 (cas le plus fréquent), on élargit la composition de l'indice à des actions ne distribuant pas de dividendes le mois à venir en privilégiant celles dont le Bêta est le plus élevé (sachant que les actions dont le Bêta est supérieur à 1,5 ont déjà été écartées), jusqu'à atteindre le nombre de 50.

COMPOSITION

Composition sectorielle au 30 avril 2015

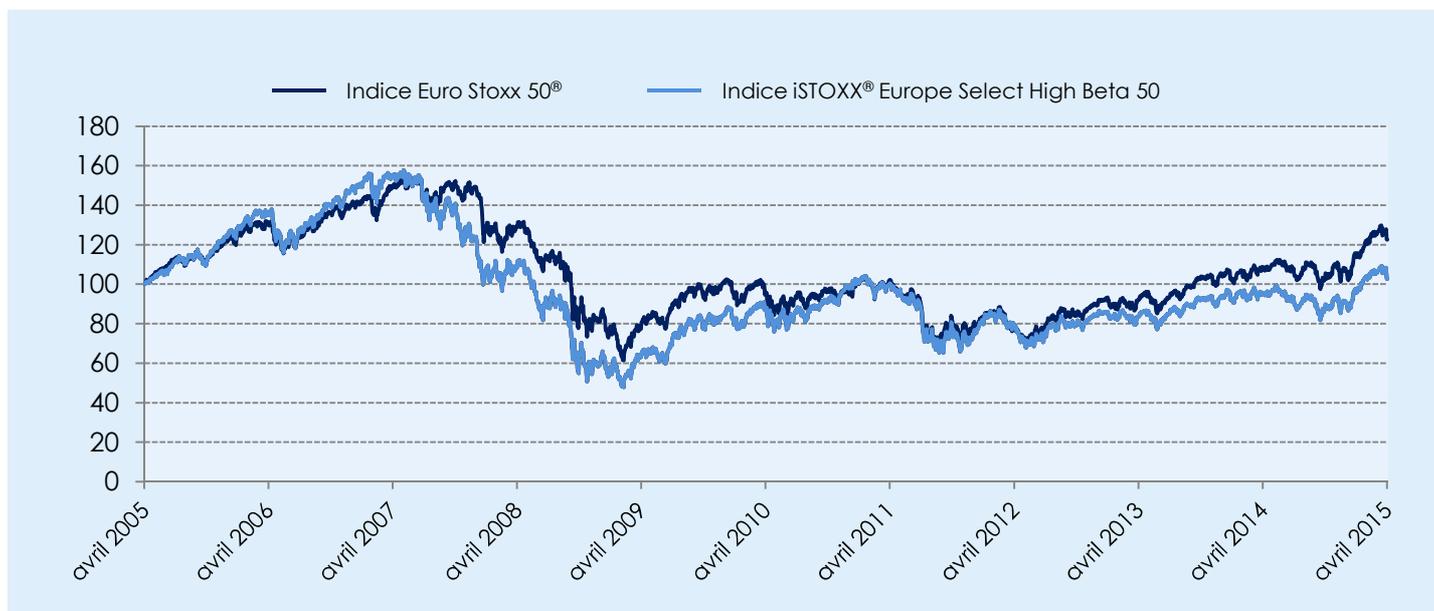


Composition géographique au 30 avril 2015



COURS HISTORIQUES

ENTRE LE 30 AVRIL 2005 ET LE 30 AVRIL 2015 (rebasés à 100 % le 30 avril 2005)



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

LE MÉCANISME

À la date de constatation initiale⁽¹⁾, on observe le cours de l'indice iSTOXX® Europe Select High Beta 50 et on l'enregistre comme niveau d'origine.

Années 1 à 9

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, on observe le niveau de l'indice :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice clôture **à son niveau d'origine ou au-dessus**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur reçoit alors, à la date de remboursement anticipé correspondante⁽¹⁾ :

Le capital	+	Autant de coupons de 8 % que d'années écoulées depuis l'origine	=	108 % à 172 % du capital, selon l'année du remboursement ⁽²⁾
------------	---	--	---	--

- Sinon, Touch' Ambition² 8 % dure jusqu'à l'année suivante.

Année 10

Dans le cas où Touch' Ambition² 8 % n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois le niveau de l'indice à la date de constatation finale⁽¹⁾ :

- Si, à cette date, l'indice clôture **à son niveau d'origine ou au-dessus**, l'investisseur reçoit à l'échéance⁽¹⁾ :

Le capital	+	10 coupons de 8 %	=	180 % du capital ⁽³⁾
------------	---	-------------------	---	---------------------------------

- Si, à cette date, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais que **la baisse n'excède pas 40 %**, l'investisseur reçoit à l'échéance⁽¹⁾ :

Le capital	+	Un gain de 40 %	=	140 % du capital ⁽⁴⁾
------------	---	-----------------	---	---------------------------------

- Dans le cas où l'indice **clôture en baisse de plus de 40 %** par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit à l'échéance⁽¹⁾ :

Le capital	-	La baisse de l'indice à la date de constatation finale par rapport à son niveau d'origine
------------	---	---

L'investisseur subit donc une **perte en capital**. Celle-ci serait totale si l'indice venait à perdre l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale.

(1) Voir p.8 pour le détail des dates de constatation et de remboursement.

(2) Soit un rendement actuariel brut de 8 % (dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 8 %) à 6,21 % (dans le cas d'un remboursement après 9 ans avec 9 coupons de 8 %).

(3) Soit un rendement actuariel brut de 6,05 %.

(4) Soit un rendement actuariel brut de 3,42 %.

AVANTAGES

- Touch' Ambition² 8 % est indexé à l'indice iSTOXX[®] Europe Select High Beta 50, diversifié géographiquement sur l'ensemble des pays d'Europe.
- Il suffit que l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus au terme de l'une des 10 années pour que Touch' Ambition² 8 % prenne automatiquement fin, le cas échéant par anticipation, et verse un gain de 8 % par année écoulée depuis l'origine⁽¹⁾. De ce fait, le rendement de Touch' Ambition² 8 % peut être supérieur à celui de l'indice.
- Tant que la baisse de l'indice au terme de l'année 10 ne dépasse pas -40 %, l'investisseur bénéficie du remboursement de l'intégralité du capital assorti d'un gain de 40 %.

INCONVÉNIENTS

- L'investisseur prend un risque de perte en capital à l'échéance, dans le cas où au terme de l'année 10 l'indice clôture avec une baisse excédant -40 %.
- Le gain est plafonné aux coupons annuels de 8 %⁽¹⁾, même si la hausse de l'indice est supérieure.
- En cas de revente avant la date de remboursement prévue par la formule (pour cause d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès des unités de compte), il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Il existe donc un risque de perte partielle ou totale en capital.
- La performance de l'indice iSTOXX[®] Europe Select High Beta 50 est calculée sans prise en compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

- **Risque lié au sous-jacent** - Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice iSTOXX[®] Europe Select High Beta 50.
- **Risques de marché** - Le prix de revente en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice iSTOXX[®] Europe Select High Beta 50, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice iSTOXX[®] Europe Select High Beta 50 se situe aux alentours du seuil des 40 % de baisse.
- **Risque découlant de la nature du produit** - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché énumérés ci-dessus. Il existe notamment un risque de perte partielle ou totale en capital.
- **Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de contrepartie** - L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui peut induire un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les investisseurs peut être appréciée par les *ratings* attribués par les agences de notation financière.
- **Ajustement - substitution - remboursement anticipé** - Dans certaines circonstances, notamment en cas de changement législatif ou réglementaire, d'événements affectant l'indice sous-jacent, BNP Paribas pourra procéder à des ajustements, des substitutions, voire au remboursement anticipé des Titres de créance. Le montant remboursé pourra être différent de celui prévu par la formule et se traduire, le cas échéant, par une perte partielle ou totale du montant investi.

(1) Soit un rendement actuariel brut de 8 % (dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 8 %) à 6,38 % (dans le cas d'un remboursement à l'échéance des 10 ans avec 10 coupons de 8 %).

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

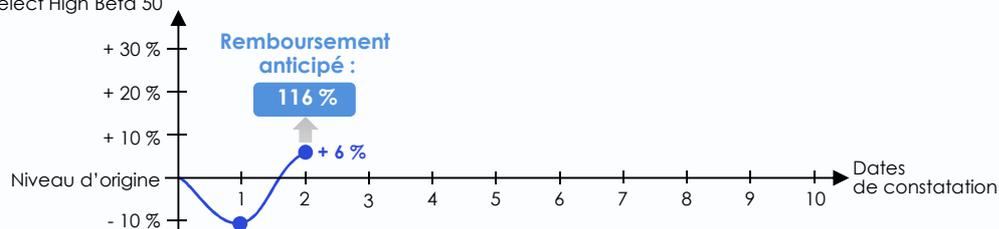
- Performance de l'indice par rapport à son niveau d'origine
- - - Seuil de remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance

■ Montant remboursé

Cas de remboursement par anticipation

Exemple 1 : Hausse rapide de l'indice

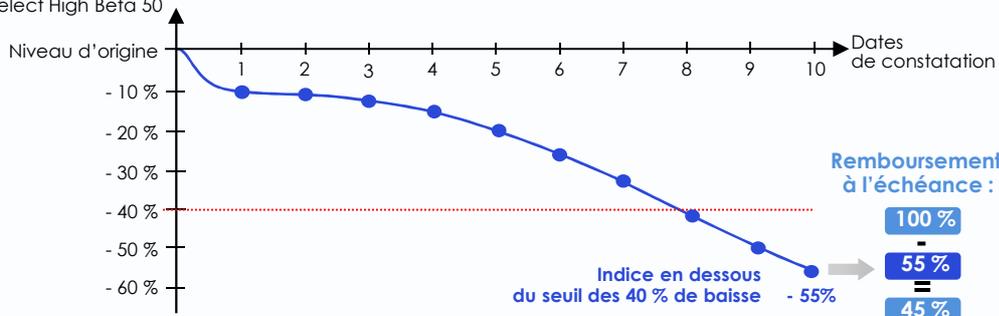
Performance de l'indice iSTOXX®
Europe Select High Beta 50



Cas de remboursement à l'échéance

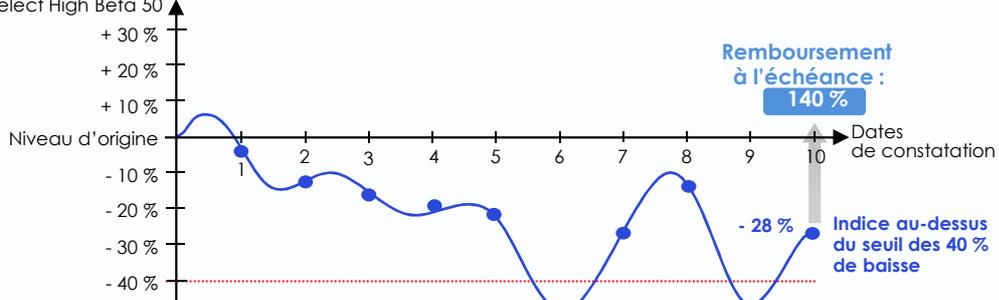
Exemple 2 : Baisse de l'indice de forte ampleur à terme

Performance de l'indice iSTOXX®
Europe Select High Beta 50



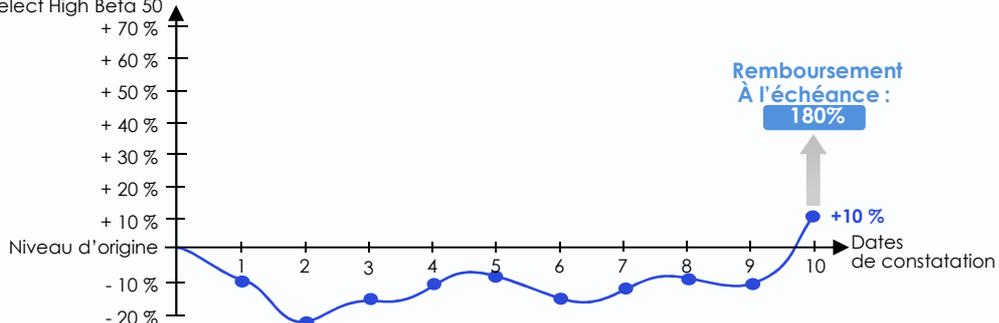
Exemple 3 : Baisse de l'indice d'ampleur limitée à terme

Performance de l'indice iSTOXX®
Europe Select High Beta 50



Exemple 4 : Hausse de l'indice à terme

Performance de l'indice iSTOXX®
Europe Select High Beta 50



Ces illustrations ont été réalisées à titre d'information afin d'illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de son évolution future ou de celle de l'indice. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité de ces illustrations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle.

- Année 1 : l'indice iSTOXX® Europe Select High Beta 50 clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- Année 2 : l'indice iSTOXX® Europe Select High Beta 50 clôture en hausse de 6 % par rapport à son niveau d'origine. Le produit est donc automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit le capital majoré de 2 coupons de 8 %, soit un total de **116 % du capital**.
- **Le rendement actuariel brut de l'investissement est ainsi de 7,70 %.**

- Années 1 à 9 : l'indice iSTOXX® Europe Select High Beta 50 clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice iSTOXX® Europe Select High Beta 50 clôture en baisse de 55 % par rapport à son niveau d'origine, soit en dessous du seuil des 60%. L'investisseur subit une perte en capital égale à la baisse de l'indice. Il reçoit $100 \% - 55 \% = 45 \%$ **du capital**.
- **Le rendement actuariel brut de l'investissement est ainsi de -7,67 %.**

- Années 1 à 9 : l'indice iSTOXX® Europe Select High Beta 50 clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice iSTOXX® Europe Select High Beta 50 clôture en baisse de 28 % par rapport à son niveau d'origine, soit au-dessus du seuil des 60 %. L'investisseur reçoit donc **140 % du capital**.
- **Le rendement actuariel brut de l'investissement est ainsi de 3,42 %.**

- Années 1 à 9 : l'indice iSTOXX® Europe Select High Beta 50 clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice iSTOXX® Europe Select High Beta 50 clôture en hausse de 10 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur reçoit donc **180 % du capital**.
- **Le rendement actuariel brut de l'investissement est ainsi de 6,05 %.**

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN

XS1194491202

Forme juridique des Titres de créance

EMTN, Titre de Créance de droit anglais, à capital non garanti

Émetteur

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+(1))

Garant de la formule

BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch Ratings A+(1))

Valeur nominale

1 000 €

Période de souscription

Du 20 mai 2015 au 31 juillet 2015.

Commissions de distribution

Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,30 % TTC des Titres de Créance placés.

Sous-jacent / indice

Indice iSTOXX® Europe Select High Beta 50 (code ISIN : CH0262385146)

Date de constatation initiale

31/07/2015

Dates de constatation annuelle

01/08/2016, 31/07/2017, 31/07/2018, 31/07/2019, 31/07/2020, 02/08/2021, 01/08/2022, 31/07/2023, 31/07/2024

Date de remboursement anticipé

15/08/2016, 14/08/2017, 14/08/2018, 14/08/2019, 14/08/2020, 16/08/2021, 15/08/2022, 14/08/2023, 14/08/2024

Date de constatation finale

31/07/2025

Date d'échéance

14/08/2025

Agent de calcul

BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas potentiellement source de conflit d'intérêts)

Valorisation / marché secondaire

Quotidienne ; le prix de rachat sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance

Cotation

Bourse du Luxembourg (Marché réglementé)

FORMULE DE REMBOURSEMENT

- Montant remboursé à la date de remboursement anticipé dans le cas où l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à une date de constatation annuelle :

$$N \times (100 \% + n \times 8 \%)$$

- Montant remboursé à la date d'échéance dans le cas où l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à la date de constatation finale :

$$N \times 180 \%$$

- Montant remboursé à la date d'échéance dans le cas où l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais que la baisse est imitée à 40 % à la date de constatation finale :

$$N \times 140 \%$$

- Montant remboursé à la date d'échéance dans le cas où l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine à la date de constatation finale :

$$N \times (100 \% + \frac{I_{final} - I_{initial}}{I_{initial}})$$

avec :

N : valeur nominale

n : nombre d'années écoulées depuis l'origine

$I_{initial}$: niveau de l'indice à la date de constatation initiale

I_{final} : niveau de l'indice à la date de constatation finale

AVERTISSEMENT

Touch' Ambition² 8 % (ci-après les « Notes ») sont des **Notes présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques pour vérifier le caractère adapté du produit ou son adéquation à ses exigences et ses besoins dans le cadre de l'assurance vie. Il est également rappelé que cet investissement requiert l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où la cession, l'arbitrage ou le rachat anticipé du produit, réalisé sur demande de l'investisseur avant l'échéance, ne bénéficie d'aucune protection du capital et peut être exécuté à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Notes. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Notes exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. **Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Notes avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Notes à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. La documentation juridique est composée (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 5 juin 2014 visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le visa n° 13-259, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») ainsi que (d) du Résumé Spécifique à l'Émission (« Issue Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Notes, cette dernière prévaut. Le Prospectus de Base et ses Suppléments sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org. Les Conditions Définitives sont disponibles sans frais auprès d'APREP Diffusion. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Notes, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et le Garant de la formule. Durant la Période de Souscription, le Prospectus de Base daté du 5 juin 2014 (le « Prospectus de Base Initial ») sera mis à jour aux alentours du 5 juin 2015 (le « Prospectus de Base Mis à Jour »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux Titres de créance sont ceux décrits dans le Prospectus de Base Initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risques, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de Base Mis à Jour à compter de sa publication. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que l'émission des Titres ne constitue pas une offre au public.

STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com. Le Prospectus de Base et ses Suppléments sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et à l'adresse suivante : <http://eqdpo.bnpparibas.com/XS1194491202>. Les Conditions Définitives sont disponibles sans frais auprès d'APREP Diffusion.

Votre contact :

Marc BEHERAY

Responsable Marché Epargne et Produits Financiers

mbeheray@aprep.fr

Tél. : 01 72 98 48 24